

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE

EN CANADA.

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE XIII.

FAIT D'ARMES DU LONG-SAULT ET SES SUITES,
DE 1660 A 1661.

I.

Résolution héroïque de Dollard et de ses compagnons d'armes.

Jusqu'alors les colons de Villemarie s'étaient contentés de repousser les attaques des Iroquois, et de leur donner la chasse dans les lieux voisins des maisons où ils avaient coutume de se tenir en embuscade. Mais ces barbares ayant mis en marche une grande armée et pris la résolution de détruire tout ce qu'il y avait de Français en Canada, il était à craindre que les Montréalistes ne succombassent enfin sous le grand nombre des ennemis, quelque vigoureuse défense qu'ils pussent opposer à leurs attaques. Dans cette extrémité si alarmante, un homme de cœur, s'il en fut jamais, Dollard des Ormeaux, ce jeune commandant de la garnison dont on a parlé, conçut, au mois d'avril 1660, le généreux dessein d'aller, avec un petit nombre de colons, à la rencontre de cette armée, de se battre jusqu'au dernier souffle, sans accepter de quartier, et, en vendant ainsi leur vie le plus cher qu'ils pourraient, d'inspirer de l'épouvante aux Iroquois par une résolution si audacieuse et une mort si héroïque. Il propose donc à seize jeunes colons de les conduire pour ce dessein, en parti de guerre, au-dessus de l'île de Montréal, ce que personne n'avait osé tenter encore, et tous promettent de le suivre si le Gouverneur approuve leur résolution. Dollard la soumet aussitôt à M. de Maisonneuve, qui, connaissant le courage et l'intrépidité de ce jeune militaire, y donne volontiers son approbation ; mais comme l'un des seize s'était désisté de sa promesse, les autres, pour n'être empêchés par aucune considération d'aller affronter généreusement la mort, font chacun leur testament s'approchent religieusement, des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et, en